



SAINT POMPON(24)

VIDE-GRENIER

Le 12 JUILLET 2025

Dans le village de 16h00 à 22h00

Feuille d'inscription :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Raison Sociale :

Mail :

N° de téléphone :

Pièce d'identité (nature) :

Numéro :

Délivré le :

Par :

Nombre d'emplacement(s).....x.....€=.....Montant total de la réservation en € (5m=10€)

A expédier, à l'adresse suivante, avant **le 7 Juillet 2025** :

Association Loisirs Pompon sur le Mandalou

Mairie de Saint-Pompon

1 Place Lebraly

Le Bourg

24170 SAINT POMPON

- Joindre votre règlement par chèque à l'ordre de **Pompon sur le Mandalou**
- Accompagné de la copie d'une pièce d'identité ou carte professionnelle ainsi que l'attestation sur l'honneur. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Zohra au
- 06 58 00 96 66.

REGLEMENT INTERNE AU VIDE-GRENIER

1. Aucun véhicule ne peut être gardé sur les emplacements dans le bourg ;
2. Parking réservé aux exposants ;
3. Impossibilité de louer des tables ;
4. Emplacements non-attitres après 16 h00 ;
5. Présence obligatoire d'un adulte le jour du Vide-Grenier pour toute personne de moins de 18 ans ;
6. **Le prix de l'emplacement est fixe à 10,00 € les 5 mètres linéaires : les dossiers seront traités dans l'ordre de réception ;**
7. L'Association Loisirs Pompon sur le Mandalou se réserve le droit d'arrêter les inscriptions des que les emplacements seront tous réservés ;
8. **Seuls les dossiers complets seront pris en compte :**
 - Bulletin d'inscription ;
 - Chèque ou espèce (pour le paiement de(s) l'emplacement(s) réservé(s));
 - Copie d'une pièce d'identité pour le Vide-Grenier et Copie de la carte professionnelle pour la Brocante
 - Attestation sur l'honneur
9. L'accueil sera assuré à partir de 13h00, dans le bourg ;
10. Les objets exposés et les biens personnels ne sont en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs - la vente d'arme est interdite ;
11. Des poubelles seront mises à disposition des exposants et des visiteurs. Veuillez respecter la propreté des lieux ;
12. Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs ;
13. Sauf annulation décidée par les organisateurs, aucune réservation ne pourra être remboursée, même en cas d'intempérie
14. Être muni obligatoirement le jour du Vide-Grenier de la pièce d'identité correspondante à la copie donnée lors de l'inscription

Vide grenier du 12 JUILLET 2025 dans le bourg de Saint-Pompon

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom,prénom).....

Né(e) leà

Domicilié(e) (adresse complète).....

.....

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait àle.....

Signature:___